

# Bretagne, terre d'immigration en devenir

## Des chiffres et des hommes

La Bretagne deviendrait-elle terre d'immigration ? Une migration d'un nouveau genre où Turcs et Maghrébins céderaient la place aux Européens, en particulier aux Britanniques attirés par les zones rurales. Si la situation globale des immigrés en Bretagne n'est guère différente de celle de l'ensemble des immigrés en France, on y observe cependant de grands contrastes qui contribuent à poser un nouveau regard sur la Bretagne d'aujourd'hui. <sup>(1)</sup>

La Bretagne n'est pas considérée comme une terre d'immigration en comparaison d'autres régions françaises où la présence immigrée<sup>(2)</sup> est, en nombre, plus importante. Elle accueille néanmoins des immigrés dont le nombre s'est accru ces dernières années. Cette évolution reflète la diversité des flux migratoires en Bretagne, dans leur ancienneté et dans leur origine.

Au recensement de 1999, la Bretagne compte 46 267 immigrés, soit 1,6 % de la population bretonne. Parmi eux, 18 685 sont devenus Français. Ils sont 4 712 étrangers nés en France et 6 364 nés étrangers en France et ayant acquis la nationalité française. 32 294 étrangers sont donc présents en Bretagne en 1999 (1,1 % de l'ensemble de la population régionale et 1 % de l'ensemble de la population immigrée en France).

À l'image de l'Ouest de la France, la Bretagne est une des régions où les populations immigrées sont moins présentes que dans l'ensemble de la France (7,4 %) et, *a fortiori*, que dans les régions traditionnelles d'immigration comme les zones frontalières et les régions urbanisées et industrielles : l'Île-de-France, l'Est et les régions méridionales.

Toutefois, entre 1990 et 1999, alors que la part des immigrés a baissé dans les anciennes régions industrielles du Nord et du Nord-Est et en région Paca, elle a progressé en Île-de-France et en Alsace ainsi que dans les régions de l'Ouest<sup>(3)</sup>. En effet, en Bretagne, la part des immigrés a quadruplé depuis 1962 alors qu'elle est restée stable en France depuis 1975. De plus, 30 % des immigrés en Bretagne sont arrivés dans la région, ainsi qu'en France, dans la décennie quatre-vingt-dix contre 16 % au niveau national, autrement dit, quatre immigrés sur dix sont depuis quelques années seulement en Bretagne. La population immigrée résidant en Bretagne appartient donc, en partie, à un courant d'immigration récent, caractéristique commune à tout l'Ouest de

par **Angéline Étienne**,  
chercheuse associée  
UMR Réso,  
université Rennes 2,  
sociologue – association  
Recherche formation  
sociologie migrations  
(RFSM)

1)- Cet article est largement inspiré du travail réalisé par le Fasild Bretagne et l'Insee : *Atlas des immigrés en Bretagne*, avril 2004.

2)- Rappelons qu'une personne immigrée, au sens de l'Insee, est née étrangère dans un pays étranger. En conséquence, une personne continue à être considérée comme appartenant à la population immigrée, même si elle est devenue française par acquisition de la nationalité française, selon la législation en vigueur. Une personne étrangère est de nationalité étrangère, qu'elle soit née à l'étranger ou non ; dans le premier cas, elle sera à la fois étrangère et immigrée.

3)- Chloé Tavan, "Les immigrés en France : une situation qui évolue", *Insee Première*, n° 1042, septembre 2005.

la France. Ce mouvement semble se poursuivre puisque, selon les premiers éléments du recensement de l'enquête 2004, la région compte 34 600 personnes étrangères âgées de 18 ans ou plus habitant en Bretagne en 2004 alors qu'elles étaient seulement 23 200 en 1999, soit une progression de 50 % du nombre d'étrangers adultes dans la région en l'espace de quelques années<sup>(4)</sup>. Cette enquête indique que 24 300 personnes ont acquis la nationalité française contre 19 400 en 1999, soit une progression de plus de 25 %.

### *Anciens et nouveaux immigrés*

Les immigrés bretons sont de diverses nationalités. Les Marocains (environ 4 800) et les Britanniques (environ 4 900) sont les plus nombreux, représentant un peu plus de 20 % des immigrés sur le territoire breton. Les premiers sont plus anciennement installés en Bretagne – plus de 78 % étaient déjà là en 1990 – alors que plus de 66 % des seconds résidaient à l'étranger et 6 % dans une autre région française.

La part des étrangers européens continue de croître depuis 1990 alors qu'elle reste stable pour celle des non-Européens. Après les Britanniques, les immigrés européens sont d'abord des Portugais qui, eux, appartiennent aux anciennes vagues d'immigration des années

### Répartition des immigrés des dix premières nationalités d'origine en 1999

Nationalité	Français par acquisition	Étrangers	Total immigrés
Grande-Bretagne	677	4 185	4 862
Maroc	1 711	3 027	4 738
Portugal	1 257	3 162	4 419
Turquie	272	2 517	2 789
Espagne	1 081	935	2 016
Algérie	989	1 525	2 514
Vietnam	1 401	498	1 899
Allemagne	650	1 214	1 864
Italie	999	725	1 724
Belgique	542	1 013	1 555

Source : Insee, recensement de la population 1999.

### Zones géographiques de provenance des immigrés bretons en 1999

Zones géographiques	Effectif des immigrés	Pourcentage de la population immigrée
Pays de l'Union européenne	17 147	37 %
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	8 336	18 %
Pays d'Afrique anciennement sous administration française	3 493	7,6 %
Turquie	2 800	6 %
Vietnam, Laos, Cambodge	3 422	7,4 %
Autres	11 069	24 %

Source : Insee, recensement de la population 1999.

soixante-dix et quatre-vingt, de même que les Italiens et les Espagnols, mais leur nombre chute depuis 1990. De manière générale, les Européens du nord de l'Union européenne sont plus nombreux depuis 1990 ainsi que les Européens hors Union européenne.

Les immigrés du Maghreb (Algériens, Marocains et Tunisiens) représentent, en 1999, près de 18 % de la population immigrée en Bretagne. Leurs effectifs diminuent et leur immigration est ancienne, la plupart d'entre eux étaient déjà dans la région en 1990.

Les populations en provenance d'Asie du Sud-Est sont aussi bien implantées en Bretagne, réfugiées dans les années soixante-dix et après. Le foyer Guy Houist à Rennes, géré par l'association Aftam, a en effet ouvert ses portes aux réfugiés dès 1973. Ces dernières années, face à l'afflux de demandeurs d'asile, en provenance d'Europe de l'Est

5)- Parfois l'hostilité des habitants et des élus de telle ou telle commune a fait avorter les projets d'ouverture.

et d'Afrique noire notamment, dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile a évolué avec l'ouverture de places supplémentaires en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)<sup>(6)</sup>.

Rennes, ville universitaire, accueille aussi un nombre important d'étudiants étrangers (23 % des étrangers rennais).

### *Les ressortissants de l'UE attirés par les zones rurales*

Les quatre départements de la Bretagne administrative accueillent des populations immigrées dans des taux proches de l'ensemble breton : 2 % dans le département d'Ille-et-Vilaine, 1,5 % dans le Finistère et 1,4 % dans les Côtes-d'Armor et dans le Morbihan.

Les immigrés habitent surtout dans les aires urbaines bretonnes les plus denses : Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Quimper et Lorient, avec des exceptions dans des zones urbaines plus petites, telles Loudéac (2,1 %) et Morlaix (1,8 %). Les trois principales aires bretonnes, Rennes, Brest et Lorient rassemblent la moitié des immigrés et celle de Rennes compte à elle seule 30 % de la population immigrée.

Cette répartition sur le territoire breton varie néanmoins selon la nationalité des immigrés. Ainsi, les immigrés ressortissants de l'Union européenne s'installent plus souvent en milieu rural que les autres immigrés et que les Bretons : 35 % résident à la campagne contre 29 % pour les Bretons. Ce phénomène concerne surtout les ressortissants britanniques, particulièrement attirés par le Centre Bretagne et le département des Côtes-d'Armor.

En terme d'effectifs, les Turcs sont plus présents dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan ; dans ce département, avec les Britanniques, ils forment le premier groupe d'étrangers avant les Portugais qui, eux, sont plus implantés dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine. Les Marocains sont bien moins représentés, en effectifs, dans les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor, même s'ils demeurent l'une des pre-

**Population immigrée selon les principales aires urbaines bretonnes en 1999**

Aire urbaine de résidence	Total immigrés	Part des immigrés %	Population totale
Ensemble Bretagne	46 267	1,6	2 908 122
Rennes	3 996	2,7	521 379
Brest	5 685	1,9	303 728
Lorient	3 216	1,7	186 809
Saint-Brieuc	2 255	1,9	121 067
Quimper	2 026	1,7	120 728

Source : Insee, recensement de la population 1999.

**Personnes de nationalité étrangère dans les départements bretons en 1999**

	Côtes-d'Armor (22)	Ille-et-Vilaine (35)	Finistère (29)	Morbihan (56)
Espagnols	195	353	527	182
Italiens	250	295	337	315
Portugais	1 035	1 703	2 502	596
Autres Union européenne	2 185	2 111	1 937	2 087
Algériens	409	1 107	837	487
Marocains	638	2 492	1 125	493
Tunisiens	104	391	247	106
Turcs	373	1 472	929	1 427
Autres étrangers	977	4 232	1 392	1 070
<b>Total étrangers</b>	<b>6 166</b>	<b>14 156</b>	<b>9 833</b>	<b>6 763</b>

Source : Insee, recensement de la population 1999.

mières nationalités étrangères. Diverses raisons – économiques, familiales, politiques –, qui tiennent à l'histoire collective et individuelle des immigrés, aux contextes internationaux comme aux politiques nationales et locales d'accueil, expliquent ces présences diversifiées, mises à jour en partie par les chiffres.

### *Une population adulte et en famille*

La population immigrée est surtout composée d'adultes, les enfants et personnes âgées paraissent sous représentées par rapport à l'ensemble de la population bretonne : 9,7 % de moins de 15 ans contre 17,2 % ; 12,1 % de 65 ans et plus contre 18,1 % ; tandis que les 25-44 ans représentent 39,4% de l'ensemble des immigrés et 27,7 % de la population bretonne dans son ensemble. Ce tableau se nuance selon l'ancienneté, les motifs de l'immigration et les nationalités d'origine. Ainsi, les immigrations italiennes et espagnoles sont nettement vieillissantes avec une proportion de plus de 45 % d'immigrés italiens âgés de 65 ans et plus, et près de 35% pour les immigrés espagnols. La part des adultes âgés de 25-44 ans est aussi la plus faible chez les premiers (16,7 %). En revanche, les immigrés portugais, marocains, turcs ou en provenance d'Afrique noire présentent des taux de 5 %, voire moins, de personnes âgées de 65 ans et plus. C'est chez les mêmes que les adultes sont les plus présents puisque la tranche d'âge des 25-44 ans représente environ la moitié d'entre eux. Par rapport à l'ensemble des immigrés, les populations originaires d'Afrique noire, du Vietnam, d'Amérique et d'Océanie, enfin, en provenance de Grande-Bretagne et ceux ressortissants d'autres pays d'Europe (hors UE) sont les plus "jeunes" avec des

taux pour les enfants de moins de 15 ans bien plus importants (allant de 10 % à 20 % et plus). Les 15-24 ans, répartis de manière quasi identique pour l'ensemble des immigrés et l'ensemble de la population bretonne (entre 12 et 13 % environ), sont les plus nombreux chez les immigrés turcs (+ 21 %), africains (20 % environ) ou ceux en provenance

d'autres territoires d'Asie que l'Asie du Sud-Est (19 %). Enfin, la pyramide des âges des personnes en provenance de pays de l'Union européenne présente une répartition par âge plus équilibrée que celle des autres populations immigrées. Les Britanniques sont le plus souvent âgés de 45 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population bretonne (39,5 % contre 23,2 %) ; ils ont aussi légèrement plus

d'enfants de moins de 15 ans que l'ensemble des immigrés et trois fois plus que les autres immigrés de l'Union européenne. Cette configuration illustre l'arrivée récente parmi eux de jeunes retraités ainsi que de couples avec de jeunes enfants.

La population immigrée s'est aussi globalement féminisée, elle compte plus de 50 % de femmes alors que leur part n'atteignait pas 40 % en 1962. Là encore, cette proportion varie selon les nationalités. Les femmes sont en effet très majoritaires parmi les personnes nées dans les pays européens, notamment dans l'Union européenne, hors Italie et Portugal. Les hommes, par contre, sont majoritaires parmi les immigrés venus d'Afrique et notamment du Maroc et d'Algérie.

Les ménages immigrés vivent plus souvent en famille que l'ensemble de la population bretonne. Près de 2 % des familles de la région sont des familles immigrées. De plus, les ménages immigrés sont en moyenne de taille supérieure à celle de l'ensemble des ménages bretons (2,9 personnes contre 2,3), le nombre moyen d'enfants par ménage étant de 1,2 contre 0,7 pour la région. Toutefois, ces tendances varient selon les pays d'origine. Les ménages dont la personne de référence est originaire de l'Union européenne (43 % des ménages immigrés) ont une fécondité égale à la moyenne régionale, excepté les natifs du Portugal avec 1,3 enfant par ménage en moyenne. Les ménages originaires d'un pays extérieur à l'Union européenne ont davantage d'enfants, et notamment les immigrés d'origine turque et marocaine, avec deux enfants en moyenne.

En Bretagne, en 1999, 17 600 immigrés sont actifs avec un emploi. Parmi eux, un tiers sont des ouvriers, proportion un peu plus importante que pour l'ensemble de la population bretonne (+ 6 points). Environ 16 % des actifs immigrés occupent un emploi de cadre et près de 14 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprises. S'ils sont plus souvent ouvriers, les immigrés appartiennent aussi plus souvent que l'ensemble des Bretons à ces deux dernières catégories socioprofessionnelles (respectivement environ 7 % et 10 %).

*Les nouveaux arrivants  
étrangers, non européens,  
connaissent-ils le même traitement*

*bienveillant que les Britanniques,  
de la part des institutions tout au moins ?*

## *Des profils professionnels différents selon les nationalités et le sexe*

Cette répartition varie selon les nationalités d'origine. On trouve le plus d'ouvriers chez les immigrés issus de Turquie (63,4 %), du Portugal (47,5 %) ou du Maroc (46,1 %) ; en revanche, ils ne sont qu'un peu plus de 11 % chez ceux originaires d'Allemagne ou 14 % chez ceux venus de Belgique. Les personnes d'origine portugaise ou cambodgienne sont plus souvent employées que les immigrés en général (environ 30 % contre 20 %) et l'ensemble de la population bretonne (28 %).

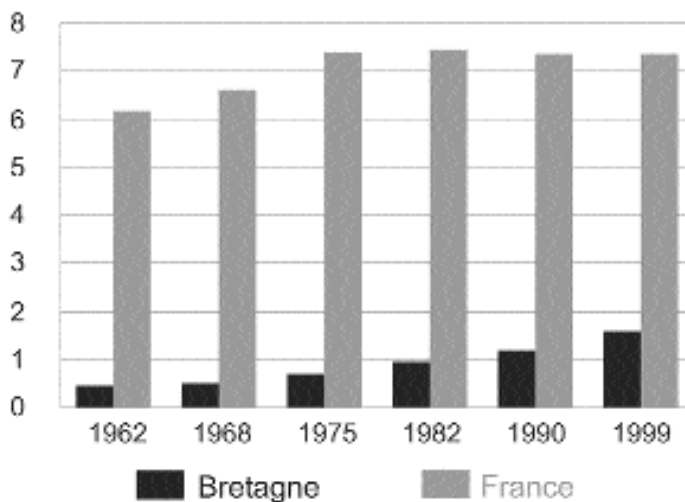
Les cadres se rencontrent d'abord parmi les Européens – Allemands, Belges et Britanniques notamment (24 à 27 % environ) – puis parmi les personnes originaires du Maghreb, Algérie en tête (près de 20 %), tandis qu'ils sont quasi absents chez les Turcs (1 %). Ces derniers sont deux fois plus nombreux à être artisans, commerçants et chefs d'entreprises que parmi l'ensemble des immigrés (environ 26 % contre 13 %) et presque quatre fois plus que parmi l'ensemble de la population bretonne (7,1 %). Enfin, les immigrés sont rarement agriculteurs : 1,1 % des immigrés contre 5,4 % pour l'ensemble de la région, et pour ceux qui le sont un peu plus que la moyenne des immigrés, ils sont surtout d'origine européenne.

Enfin, près de 81 % des immigrés ayant un emploi sont salariés en entreprise. La proportion des non-salariés (indépendants, employeurs...) dépasse cependant la moyenne régionale (18,5 % contre 14,7 %) et avoisine les 25 % pour les immigrés d'origine européenne.

De manière générale, les hommes immigrés ont un taux d'activité professionnelle légèrement plus élevé que celui de la population masculine bretonne dans son ensemble (77,2 % contre 76,9 %), et inversement pour les femmes, de manière plus accentuée : 53,3 % des femmes immigrées sont actives contre 67,4 % dans l'ensemble de la population féminine. Parmi les hommes immigrés, ceux en provenance de Grande-Bretagne ou du Cambodge présentent un taux d'activité inférieur (64 à 66 %). En revanche, d'autres, du Portugal (90 %), du Maghreb (81 % à 85 %) ou encore d'Espagne, d'Italie ou de Belgique, présentent des taux d'activité plus élevés. Chez les femmes immigrées, les écarts à la moyenne sont plus contrastés. Les femmes originaires de Turquie sont celles qui ont le taux d'activité le plus bas, (35,4 %) tandis que les femmes originaires du Portugal présentent le taux le plus élevé, 72,1 %.

Au regard de l'emploi salarié, les immigrés occupent plus souvent des emplois précaires (CCD, mission intérim, emplois aidés) que l'ensemble de la population bretonne : 20 % contre 12,2 %. Ces emplois précaires concernent, dans l'ensemble, davantage les femmes que les hommes (14,7 % des femmes du territoire breton contre 10,2 % des hommes), et encore davantage quand elles sont immigrées : 25,5 % d'entre elles occupent ce type d'emplois.

Part des immigrés dans l'ensemble de la population depuis 1962 (%)



Source : Insee, recensement de la population.

Les femmes, en général, sont davantage touchées par le chômage (13 %) que les hommes (8,6 %). Cette tendance se renforce à nouveau quand elles sont immigrées : près de 30 % d'entre elles sont au chômage et près de 19 % des hommes immigrés. L'emploi, l'origine et le sexe se combinent différemment selon les nationalités. Ainsi, les taux de chômage sont plus élevés que pour l'ensemble des immigrés parmi les hommes originaires du Maghreb (de 25 à 30 %) et bien plus encore parmi les femmes de même provenance (de 36 à 40 %). Parmi les personnes originaires d'Europe, les femmes comme les hommes sont moins au chômage que l'ensemble des immigrés, avec des taux parfois proches de l'ensemble de la population de la Bretagne, comme, par exemple, celles originaires d'Espagne ou d'Allemagne. Les femmes d'origine turque enregistrent le taux de chômage le plus élevé : 45 % d'entre elles sont au chômage.

### *Le niveau d'études variable selon l'origine*

Selon les pays d'origine et la structure par âge des populations immigrées, le niveau d'étude présente des configurations différentes. De manière générale, 37 % des immigrés de moins de 40 ans bénéficient d'un niveau d'études supérieures contre 30 % pour l'ensemble des Bretons. L'écart se creuse pour les plus de 40 ans : 27 % des immigrés ont un niveau d'études supérieures contre 12 % de l'ensemble de la population bretonne des plus de 40 ans. Le niveau d'études en général plus élevé dans la population immigrée s'explique par la structure particulière par âge de la population immigrée. Parmi les 15-39 ans, la pro-



portion des plus de 19 ans dépasse 88 % contre 80 % dans l'ensemble de la population bretonne. La population immigrée des 15-39 ans comporte plus de personnes en âge de suivre des études supérieures. En effet, les étudiants représentant 25 % des immigrés âgés de 15 à 39 ans.

Les immigrés d'origine européenne de 15-39 ans ont dans l'ensemble un niveau d'études plus élevé que celui des immigrés d'autres origines. Ainsi plus de 60 % des immigrés allemands et plus de 50 % des immigrés espagnols ont un niveau supérieur au bac. En revanche, les personnes originaires du Portugal sont peu nombreuses à bénéficier d'un niveau d'études supérieures (12 % environ). Environ 36 % des personnes originaires du Maghreb ont un niveau supérieur d'études et un peu plus du quart des personnes originaires du Vietnam et du Cambodge. Les immigrés de Turquie âgés de 15-39 ans sont très peu, au regard des autres immigrés, à détenir un niveau d'études supérieur (8 % d'entre eux).

Toujours selon le pays d'origine de la personne de référence et la composition de son ménage, les conditions de logement sont variables.

Plus de 50 % des ménages immigrés vivent dans un logement collectif, soit deux fois plus que l'ensemble des ménages en Bretagne. Toutefois, c'est beaucoup moins vrai pour les ménages belges (18 %) ou britanniques (18 %), tandis que les ménages turcs (88 %) ou marocains (81 %) résident davantage dans du collectif. Plus généralement, plus de la moitié des ménages d'origine européenne habitent une maison individuelle alors que la majorité des ménages d'origine maghrébine ou asiatique vivent dans un immeuble collectif.

S'ils sont presque autant propriétaires que l'ensemble national des ménages immigrés (36 % contre 38 %), les ménages immigrés bretons le sont beaucoup moins fréquemment que l'ensemble des ménages bretons (63 %). Les immigrés européens se démarquent à nouveau en étant propriétaires dans une proportion proche de l'ensemble (60 %) alors que les Turcs, Maghrébins, Africains et Cambodgiens sont surtout locataires. Les ménages britanniques sont en tête des ménages propriétaires, immigrés ou non immigrés (77,6 %). Enfin, près de 40 % des ménages immigrés bretons résident dans le parc HLM, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (29 %). Plus de 35 % de ces ménages sont des couples avec deux enfants ou plus.

### *L'attractivité de la région*

Bretagne, terre d'émigration plus que d'immigration : ce lieu commun a produit une forme de cécité à l'égard des immigrés bretons, leur faible nombre leur donnant en quelque sorte peu d'intérêt aux yeux des chercheurs ou des acteurs institutionnels et politiques, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, selon une conception guère scientifique mais cependant tenace qui établit une corrélation entre le nombre d'immigrés présents (un seuil implicite) et le "problème immigré"<sup>(6)</sup>. Dans tous les

6)- D'ailleurs, il n'est pas anodin que cette question ait été traitée de façon quasi pionnière en Bretagne par les chercheurs du Cériem (Centre d'études et de recherches sur les relations interethniques et les minorités), laboratoire universitaire de Rennes 2, dirigé pendant vingt ans par Pierre-Jean Simon, dont l'un des axes de recherche portait également sur l'ethnicité bretonne. Les premières recherches du Cériem ont surtout concerné les populations d'Asie du Sud-Est en Bretagne, influencées par les propres travaux de Pierre-Jean Simon et d'Ida Simon-Barouh auprès des réfugiés cambodgiens. C'est à la fin des années quatre-vingt et, surtout, dans la décennie quatre-vingt-dix que les recherches universitaires du laboratoire s'intéresseront à d'autres populations immigrées.

cas, les immigrés, bien que moins nombreux que dans d'autres régions, connaissent en Bretagne, de manière générale, des situations familiales, professionnelles et résidentielles, assez semblables aux immigrés en général. Leur faible nombre n'a donc, semble-t-il, pas joué en leur faveur, contrairement à une idée largement répandue. En revanche, le tableau démographique présenté ici montre que ces situations sont très diverses selon les pays d'origine des immigrés, quel que soit le temps de présence

## Des Britanniques très accueillis

Les Britanniques en Bretagne sont particulièrement présents dans les Côtes-d'Armor. Le conseil général vient de réaliser une étude sur ces Britanniques (juin 2005) dont une partie réside de manière permanente dans le département, afin de mieux connaître les motifs de leurs acquisitions immobilières et favoriser leur accueil. L'objectif est également de *"faciliter l'intégration de ces nouveaux résidents dans la vie locale afin d'éviter toute tentative de communautarisme et son corollaire : le risque de rejet de la part des populations locales"*<sup>(1)</sup>. Deux mouvements d'implantation des Britanniques sont signalés par l'étude, le premier datant de la fin des années quatre-vingt, avec l'arrivée de familles britanniques attirées par la qualité de la vie de la région et le coût assez bas de l'immobilier dans les zones rurales. Après quelques années, le phénomène d'acquisitions de maisons par les résidents britanniques avait baissé, pour reprendre en 1999, à l'instar d'autres régions françaises telles la Normandie ou le Périgord. La cellule économique de Bretagne a ainsi observé qu'en quatre ans (2000-2003) plus de 6 000 résidences supplémentaires ont été acquises par des Britanniques dans la région, soit plus de 16 000 acquisitions depuis 1988.

Les Côtes-d'Armor sont le premier département d'accueil des résidents britanniques en Bretagne, notamment les pays de Dinan et la vallée de la Rance, le Mené, et surtout, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le Centre Bretagne. Le profil de la clientèle britannique a évolué entre les deux périodes, les acheteurs de ces dernières années appartenant plus souvent à des catégories socioprofessionnelles plus élevées (40 % sont des cadres) et plus âgées qu'auparavant. En 2003, un acquéreur britannique sur quatre est retraité. Parallèlement, la nature et les prix des biens ont eux-mêmes évolué. Les deux tiers des achats se faisaient à un prix inférieur à 30 000 euros à la fin des années quatre-vingt

alors qu'aujourd'hui une transaction sur trois est négociée à un prix supérieur à 90 000 euros, avec des écarts importants selon que la résidence se situe en zone rurale ou littorale. Comparativement, les prix ont surtout augmenté en zone rurale (plus de 80 % en l'espace de cinq ans). L'étude précise, contre des rumeurs récurrentes, que cette augmentation est un phénomène général, indépendant de l'arrivée de clientèles britanniques même si, localement, la demande immobilière de ces populations a influé sur les prix des maisons dans des cantons ruraux.

Les enquêtés britanniques ont en premier lieu motivé leur installation en France par la recherche d'une plus grande qualité de vie (le calme, l'espace, la vie "à la française"), ensuite, par le coût moins élevé de la vie. Il semble que la récente réforme des retraites en Grande-Bretagne ait eu une incidence dans ce mouvement d'installation en France de retraités britanniques ayant vu leur pension de retraite diminuée. Certains ont vendu leur maison en Grande-Bretagne, où les prix de l'immobilier sont bien plus élevés, et ont pu disposer d'un capital important pour acheter en France et garder un complément de revenu pour leur retraite. Peu (5 %) sont venus s'installer pour des raisons professionnelles, toutefois ils seraient davantage nombreux ces deux dernières années, vivant alors en couple avec enfants. Sur l'ensemble des acquisitions cossu-tarmoricaines, environ 38 % le sont de manière permanente ou quasi permanente. Selon les données recueillies par l'étude, sur les 6 000 familles vivant dans le département au début de l'année 2005, environ 2 200 à 2 300 y vivent de manière permanente soit, sur la base de 2,5 personnes par famille, 5 500 à 6 000 personnes. Si l'on compte de nombreux retraités, le conseil général observe néanmoins une augmentation des créations d'entreprise depuis 2004 dans le département (200 créations), dans le secteur du bâtiment, des commerces et du

dans la région. Ainsi, certains des derniers arrivés sont-ils mieux lotis en terme d'emploi et de logement que les anciens immigrés.

Nombre d'observateurs indiquent aujourd'hui l'attractivité de la région bretonne tant dans les migrations internes à la société française que pour des personnes étrangères. Ce mouvement, qui ne fait certes pas de cette région une terre d'immigration au même titre que les régions phares, aura sans doute des conséquences dans la manière dont la

tourisme. C'est notamment vrai dans le secteur traditionnel d'accueil des Britanniques, le pays de Dinan. Le conseil général perçoit ce mouvement comme de bon augure pour le développement local, économique et démographique des zones rurales, et son intention est de le favoriser.

Les conditions d'intégration des Britanniques sont peu connues. Selon l'enquête, 95 % des Britanniques interrogés considèrent que leurs relations avec leurs voisins français sont correctes, voire excellentes. Les familles arrivées ces dernières années participeraient davantage à la vie locale que les premières familles installées dans des hameaux isolés, en tissant des relations avec leurs voisins, en adhérant aux associations, en s'inscrivant sur les listes électorales...

Toutefois, l'étude montre que l'obstacle majeur reste la méconnaissance de la langue française – seuls 16 % des enquêtés la maîtrisent correctement et 11 % la parlent couramment. La maîtrise du français est, pour le conseil général, un enjeu majeur pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie locale. De nombreuses initiatives existent d'ores et déjà pour en favoriser l'apprentissage. Des résidents britanniques donnent des cours de français à leurs compatriotes ; des associations locales, telles l'université du temps libre à Loudéac ou l'association Intégration Kreiz Breizh (AIKB) le font également. AIKB a été fondée en septembre 2003, avec le soutien du conseil général des Côtes-d'Armor, par une Britannique mariée à un Breton, vivant dans le Centre Bretagne ; cette association a pour vocation l'accueil des nouveaux arrivants et leur intégration dans la population locale. Elle compte plus de 270 familles adhérentes, britanniques surtout. L'association est souvent sollicitée par les institutions (Anpe, DDE, préfecture, CPAM...) pour servir de médiatrice entre les administrations et les résidents britanniques.

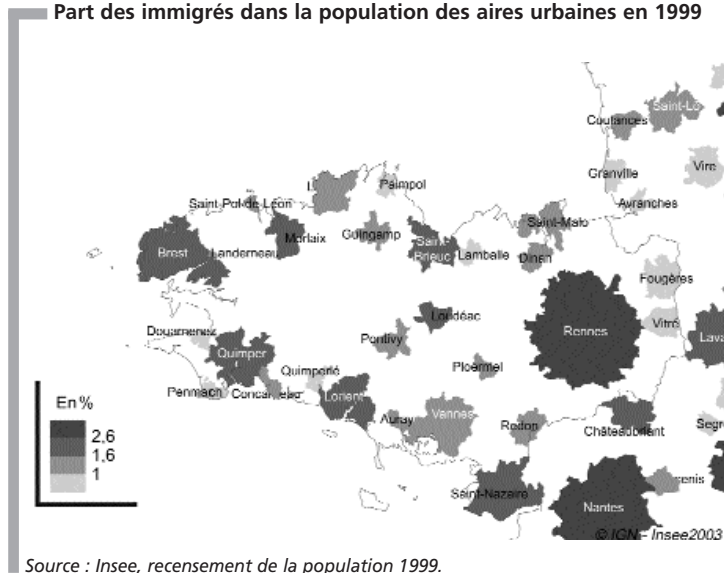
AIKB organise des conférences pratiques, avec des interventions en anglais, de différents représentants des administrations ainsi que des conférences culturelles sur la culture bretonne<sup>(2)</sup>. La sous-préfecture de Guingamp a également mis en place un réseau de fonctionnaires anglophones qui ont pour mission d'assister l'ensemble des fonctionnaires confrontés aux ressortissants britanniques ne connaissant pas la langue française en général, lors de leur arrivée en France. De son côté, l'Éducation nationale a créé deux postes de conseillers pédagogiques spécialisés, basés dans le Centre-Ouest Bretagne et le Mené. La chambre des métiers de Dinan a aussi mis en place des stages de gestion, obligatoires pour les créations d'entreprise artisanale, adaptés aux anglophones. Les collectivités locales ne sont pas en reste pour mettre en place des informations destinées aux résidents britanniques et organiser des manifestations d'accueil et de rencontres avec les nouveaux arrivants. ◀

---

1)- Conseil général 22, *L'accueil des résidents britanniques en Côtes-d'Armor*, juin 2005. Téléchargeable sur le site [www.cg22.fr](http://www.cg22.fr)

2)- En 2006, un cycle de conférences est organisé avec l'institut de Bretagne. Ce cycle est présenté sur le site [www.institutcultureldebretagne.fr](http://www.institutcultureldebretagne.fr). L'association AIKB a également un site bilingue [www.aikb.fr](http://www.aikb.fr). La présidente de l'association, Marilyn Le Moign, explique dans une interview audio du 17 février 2006 (<http://blog.breizh.bz>) les circonstances de la création de l'association et décrit les raisons, et les conditions, de l'installation des Britanniques en Bretagne. Elle met en avant surtout l'attraction des Britanniques pour un "style de vie" qu'ils n'avaient pas dans leur pays (48 heures de travail par semaine, moins de temps consacré à la vie de famille, des distances contraignantes, des campagnes avec un habitat plus dense...), quitte à changer de métier et à gagner moins bien sa vie.

### Part des immigrés dans la population des aires urbaines en 1999



Bretagne est perçue et se perçoit. L'attention portée aux Britanniques par un département comme les Côtes-d'Armor suscite nombre de questions : les nouveaux arrivants étrangers, non-européens, connaissent-ils le même traitement bienveillant, de la part des institutions territoriales tout au moins ? Les anciens arrivés l'ont-ils connu ? Le recensement en cours donnera sans doute des indications intéressantes à ce sujet.

Enfin, si la présence immigrée est bien réelle et ancienne en Bretagne, le recensement démographique ne reflète pas les réalités migratoires à des échelles de temps et d'espace plus modestes que les échelles statistiques, départementales et régionales. Elles *"laissent l'impression d'un grand vide"*, comme le dit Janine Ponty<sup>(7)</sup>. L'approche microsociologique et historique est par conséquent nécessaire pour connaître des situations de populations immigrées que les chiffres ne dévoilent pas ou mal. ◀

7)- Janine Ponty, "L'Ouest de la France, terre atypique d'immigrations" in : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Les Étrangers dans l'Ouest de la France (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, colloque de Cholet, 25-26 juillet 2003, p. 11-22.